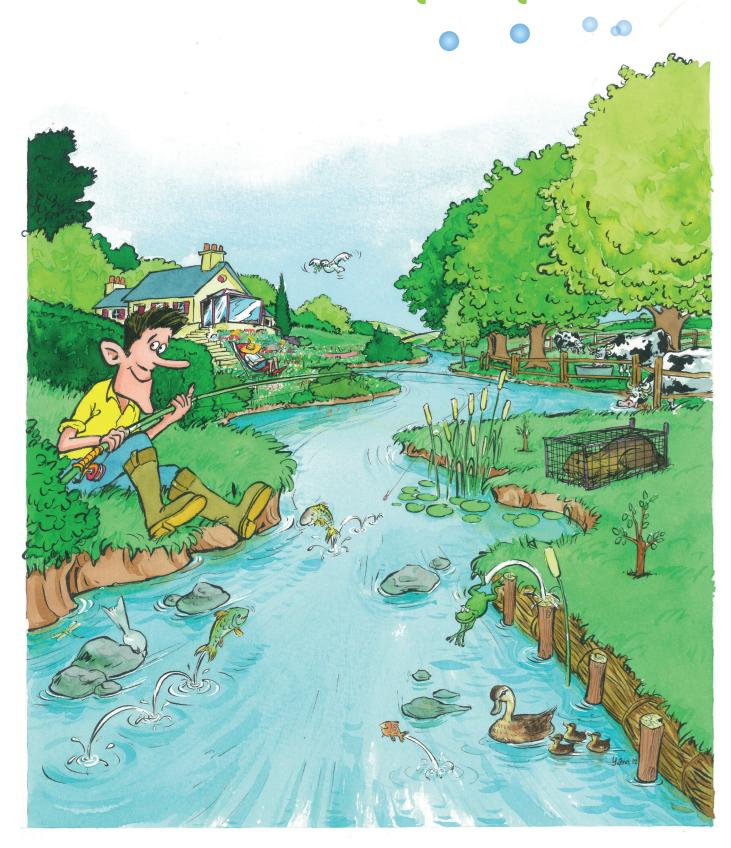
## ...prenons soin de nos milieux aquatiques





## SYNDICAT MIXTE DES BASSINS ÈVRE-THAU-St DENIS

ZI Landes Fleuries - ANDREZÉ - BP 30063
49 602 BEAUPRÉAU CEDEX
Tél. 02 41 71 76 83
Fax 02 41 71 76 88
Courriel : contact@evrethausaintdenis.fr
Site Internet : www.evrethausaintdenis.fr

Nos Partenaires financiers :







FICHE N°8 RÉGLEMENTATION

SES

FICHE N°5 PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES LOCAUX

FICHE N°5 OUVRAGES HYDRAULIQUES

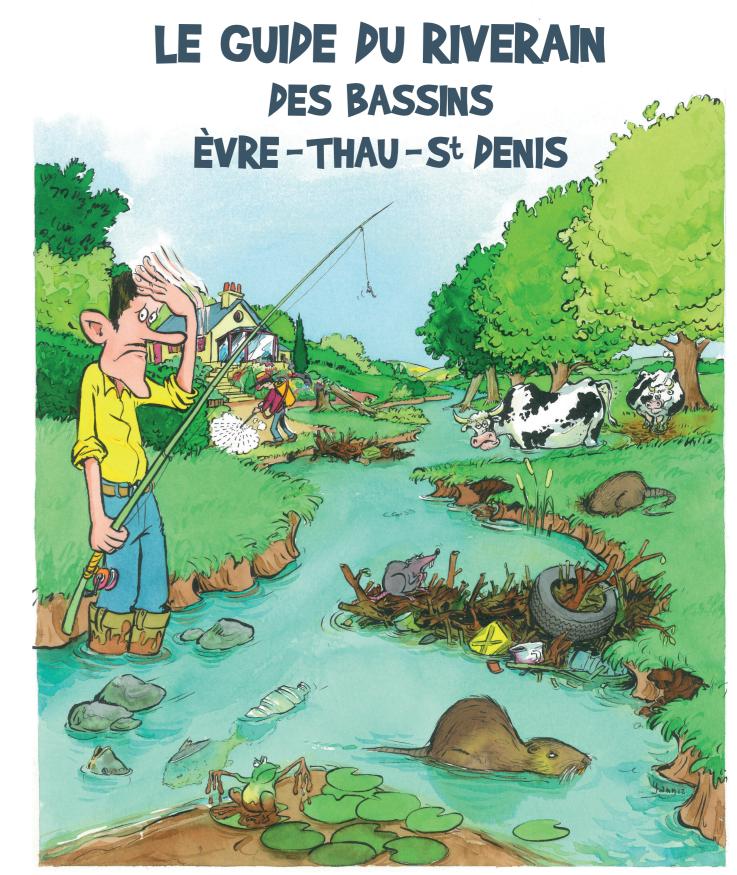
FICHE N°5 OUVRAGES HYDRAULIQUES

FICHE N°5 OUVRAGES HYDRAULIQUES

FICHE N°1 ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DES BERGES
FICHE N°2 CLÔTURES ET ABREUVOIRS EN BORDURE DE COURS D'EAU

SOMMAIRE





Pour éviter cette situation...



'eau fait partie du patrimoine commun, cette ressource est limitée. Sa qualité est extrêmement dépendante des activités humaines.

Afin de préserver et restaurer de manière durable les milieux aquatiques, le Syndicat Mixte des Bassins Èvre-Thau-S<sup>t</sup> Denis (SMIB) réalise, depuis 2009, des travaux d'entretien de la végétation des berges, des plantations, la pose de clôtures et d'abreuvoirs, l'aménagement de frayères, la restauration du lit des cours d'eau...

Afin d'atteindre les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau, fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, il est indispensable que le SMiB poursuive le travail engagé et surtout que chaque riverain préserve et entretienne les cours d'eau et zones humides. Ces milieux d'une grande richesse et très fragiles, nécessitent des interventions respectant quelques grands principes et la réglementation en vigueur.

Pour vous y aider, le SMiB a donc décidé de concevoir « Le Guide du riverain des bassins Èvre-Thau-S¹ Denis ». Il résulte d'un travail commun avec les Syndicats du Layon et de l'Aubance. Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce document et nos financeurs (Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil Régional des Pays de la Loire, Conseil Général du Maine-et-Loire et le FEDER).

Ce guide est composé de plusieurs fiches thématiques structurées de la même manière : objectifs, conseils techniques, travaux à proscrire et travaux à privilégier.

Sans être exhaustif, il vous éclairera sur les responsabilités de chacun, vous apportera des

conseils pratiques et vous informera sur la règlementation en vigueur.

Nous pensons que ce guide vous sera utile et que vous en ferez bon usage. Le technicien du SMiB est à votre disposition pour tous conseils et informations complémentaires.

Œuvrez avec nous à la préservation des milieux aquatiques par la réalisation d'opérations simples d'entretien.

Luc CLOCHARD, Vice-président du SMIB

